

01 - Nomination d'un président de séance

ATTENDU QUE le préfet et la préfète suppléante de la MRC des Etchemins sont absents à la séance du Conseil tenue ce jour;

2026-01-01

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un membre du Conseil afin de présider la séance conformément aux règles de fonctionnement du Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL CLOUTIER,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins nomme Monsieur Alain Maheux, maire de la municipalité de Saint-Prosper, à titre de président de la séance du Conseil tenue ce jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

02 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **14 janvier 2026**, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 223, 2e Avenue, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Alex Veilleux (Saint-Benjamin)
Annie Labbé (Sainte-Aurélie)
Dominique Charrière (Saint-Luc)
Joan Gagnon (Lac-Etchemin)
Linda Gosselin (Représentante Sainte-Justine)
Michel Bernard (Saint-Cyprien)
Pierre Lantagne (Sainte-Rose)
Suzanne Campeau Guenette (Saint-Louis)
Alain Maheux (Saint-Prosper)
Camil Cloutier (Saint-Zacharie)
Jacques Audet (maire suppléant Saint-Camille)
Michel Durand (maires suppléant Saint-Magloire)

Et/ou sont absents à cette séance:

Jean Tanguay (Saint-Magloire)
Luce Bisson (Sainte-Sabine)
Rachel Goupil (Saint-Camille)
Christian Chabot (Sainte-Justine)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Maheux.

Madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, monsieur Pierre-Olivier Gauthier, directeur du service de développement économique, monsieur Éric Guenette, directeur

de l'aménagement du territoire et de l'environnement ainsi que madame Marijo Tanguay, adjointe administrative sont présents.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée Monsieur Alain Maheux procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2026-01-02

03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Alain Maheux demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALEX VEILLEUX,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

- 01** - Nomination d'un président de séance
- 02** - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 03** - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 04** - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2025
 - 04.01** - Suivi au procès-verbal
- 05** - ADMINISTRATION
 - 05.01** - Liste des comptes à payer
 - 05.02** - Rapport annuel sur la gestion contractuelle 2025
- 06** - RESSOURCES HUMAINES
 - 06.01** - Embauche d'une technicienne en administration - Amélie Richard
 - 06.02** - Embauche d'un technicien en évaluation - Marco Poulin
 - 06.03** - Prolongation du mandat de soutien au département de l'évaluation de Louise Gagnon
 - 06.04** - Lettre de démission - technicienne en administration
- 07** - DÉVELOPPEMENT LOCAL ET TERRITORIAL
 - 07.01** - Projet Signature Innovation: Demande de prolongation de délai du projet hivernal des Etchemins déposé par l'Éco-Parc des Etchemins
 - 07.02** - Projet Signature Innovation: Demande de prolongation de délai du projet d'aménagement de la cour arrière de la maison du patrimoine déposé par la Société du patrimoine de Saint-Magloire
- 08** - DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
 - 08.01** - Autorisation de signature de l'Entente de collaboration intermunicipale relative à la gestion d'un appel d'offres régional en communications - Plan climat
- 09** - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

- 09.01** - Contrat de services professionnels - Groupe DDM
- révision du SADR
- 09.02** - Désignation d'Émilie Bédard à titre de
représentante de la MRC des Etchemins au comité
administratif de l'OBV du Fleuve St-Jean
- 09.03** - Désignation d'un représentant de la MRC au
COBARIC
- 09.04** - Octroi du contrat à Azimut Solutions Géomatiques
- achat regroupé de GOinfra
- 10** - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
 - 10.01** - Offre de service - Sécurité civile Landry inc. -
technicien en prévention incendie
- 11** - DEMANDE D'APPUI
- 12** - CORRESPONDANCE
- 13** - DIVERS
 - 13.01** - Nomination des maires suppléants de la MRC des
Etchemins
- 14** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15** - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2026-01-03

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux
en vertu du règlement numéro 025-89;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie
du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu
et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE JOAN
GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre
2025 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.01 Suivi au procès-verbal

-

Point d'information.

05 - ADMINISTRATION

05.01 Liste des comptes à payer

-

2026-01-04

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE LANTAGNE,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 327 229.94\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

05.02 Rapport annuel sur la gestion contractuelle 2025

-

En vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Judith Leblond, dépose le rapport annuel 2025 concernant l'application du règlement 137.21 sur la gestion contractuelle de la MRC des Etchemins. Ceux-ci seront publiés sur le site Internet de la MRC.

06 - RESSOURCES HUMAINES

2026-01-05

**06.01 Embauche d'une technicienne en administration -
- Amélie Richard**

ATTENDU l'affichage du poste de technicienne en administration, conformément aux dispositions prévues;

ATTENDU QUE Madame Amélie Richard a déposé sa candidature et qu'elle possède les qualifications requises pour occuper ce poste;

ATTENDU QUE la direction générale recommande l'embauche de Madame Amélie Richard;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET,
MAIRE SUPPLÉANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE,
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'embauche de Madame Amélie Richard au poste technicienne en administration de la MRC des Etchemins.

QUE cette embauche prenne effet à compter du 19 janvier 2026, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**06.02 Embauche d'un technicien en évaluation - Marco
- Poulin**

2026-01-06

ATTENDU l'affichage du poste de technicien en évaluation, conformément aux dispositions prévues;

ATTENDU QUE Monsieur Marco Poulin a déposé sa candidature et qu'il possède les qualifications requises pour occuper ce poste;

ATTENDU QUE la direction générale recommande l'embauche de Monsieur Marco Poulin;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL DURAND, MAIRE SUPPLÉANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE, ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'embauche de Monsieur Marco Poulin au poste technicien en évaluation de la MRC des Etchemins.

QUE cette embauche prenne effet à compter du 19 janvier 2026, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2026-01-07

06.03 Prolongation du mandat de soutien au département de l'évaluation de Louise Gagnon

ATTENDU QUE la résolution numéro 2025-09-08 autorisait l'embauche de Madame Louise Gagnon à titre de salariée auxiliaire afin de soutenir le service d'évaluation en raison d'une augmentation temporaire de la charge de travail ;

ATTENDU QUE le service d'évaluation doit encore composer avec un manque de ressources ;

ATTENDU QUE le maintien des activités et le respect des échéanciers requièrent la poursuite d'un soutien additionnel ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE ANNIE LABBÉ, ET RÉSOLU

QUE le mandat de Madame Louise Gagnon soit prolongé en 2026, selon les besoins du département, afin de soutenir le service d'évaluation et de compenser le manque de ressources.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

06.04 Lettre de démission - technicienne en administration

Dépôt de la lettre

07 - DÉVELOPPEMENT LOCAL ET TERRITORIAL

07.01 Projet Signature Innovation: Demande de prolongation de délai du projet hivernal des Etchemins déposé par l'Éco-Parc des Etchemins

2026-01-08

ATTENDU QUE le dossier « Projet hivernal des Etchemins » déposé par l'Éco-Parc des Etchemins dans le cadre du Projet Signature Innovation a été approuvé par la résolution 2025-07-08 lors de la séance du Conseil du 9 juillet 2025;

ATTENDU QUE le délai initial de réalisation du festival était fixé au mois de mars 2026;

ATTENDU la demande de l'organisme de reporter la tenue du festival au mois de mars 2027;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE CAMPEAU GUENETTE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins approuve de reporter le délai de réalisation du festival en mars 2027;

QUE le préfet et la directrice générale et greffière-trésorière soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, l'addenda au protocole d'entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2026-01-09

**07.02 Projet Signature Innovation: Demande de
- prolongation de délai du projet d'aménagement de
 la cour arrière de la maison du patrimoine déposé
 par la Société du patrimoine de Saint-Magloire**

ATTENDU QUE le dossier « Aménagement de la cour arrière de la maison du patrimoine » déposé par la Société du patrimoine de Saint-Magloire dans le cadre du Projet Signature Innovation a été approuvé par la résolution 2025-03-08 lors de la séance du Conseil du 12 mars 2025;

ATTENDU QUE le délai initial de réalisation du projet était fixé au 30 juillet 2026;

ATTENDU la demande de l'organisme de prolonger ce délai au 30 août 2027;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE DOMINIQUE CHARRIÈRE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins approuve de prolonger le délai de réalisation du projet au 30 août 2027;

QUE le préfet et la directrice générale et greffière-trésorière soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, l'addenda au protocole d'entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

08 - DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

2026-01-10

08.01 Autorisation de signature de l'Entente de collaboration intermunicipale relative à la gestion d'un appel d'offres régional en communications - Plan climat

ATTENDU QUE les municipalités régionales de comté de la région de Chaudière-Appalaches ainsi que la Ville de Lévis réalisent chacune une démarche de plan climat conformément aux orientations gouvernementales, notamment le Plan pour une économie verte 2030;

ATTENDU QUE ces démarches prévoient la mise en œuvre d'actions concertées en information, sensibilisation et éducation afin d'améliorer les connaissances de la population relativement aux enjeux climatiques;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent unir leurs efforts afin de procéder conjointement à un appel d'offres régional pour l'octroi d'un contrat de services professionnels en communications, permettant une approche cohérente, harmonisée et efficiente à l'échelle régionale;

ATTENDU QUE la MRC Beauce-Centre agit à titre de mandataire pour la gestion de l'appel d'offres, de l'entente de collaboration intermunicipale et du suivi administratif et contractuel du mandat;

ATTENDU QUE les modalités financières de l'entente prévoient une contribution financière maximale de 4 500 \$ par MRC participante et par la Ville de Lévis, ainsi que l'application d'un rabais de 5 % du total, au bénéfice de la MRC Beauce-Centre à titre de mandataire;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA GOSSELIN,
REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE,
ET RÉSOLU

1. D'autoriser la signature de l'Entente de collaboration intermunicipale relative à la gestion d'un appel d'offres régional en communications – Plan climat, telle que présentée aux membres du conseil;
2. D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer ladite entente, pour et au nom de la MRC des Etchemins, ainsi que tout document requis pour en assurer l'application;
3. D'autoriser l'engagement financier maximal de 4 500 \$, conformément aux modalités prévues à l'entente, incluant la participation aux frais liés à la réalisation du mandat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

09.01 Contrat de services professionnels - Groupe DDM - révision du SADR

2026-01-11

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins doit procéder à la révision de son schéma d'aménagement et de développement afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) ;

ATTENDU QUE la MRC souhaite retenir les services professionnels du Groupe DDM afin de l'accompagner dans ce mandat considérant l'absence de l'aménagiste pour une durée indéterminée;

ATTENDU QUE les modalités du contrat prévoient :

- une durée de 3 mois à compter de la date officielle d'octroi ;
- une banque annuelle de 250 heures ;
- un taux horaire de 125,00 \$ ferme, plus les taxes applicables, pour toute la durée du contrat ;
- un coût maximal de 31 250\$, plus les taxes applicables, excluant les frais de déplacement autorisés ;
- Toute heure excédant la banque annuelle de 250 heures devra faire l'objet d'une autorisation préalable de la MRC;
- une facturation mensuelle selon les heures réalisées ;
- la possibilité de résiliation par l'une ou l'autre des parties moyennant un avis écrit ;

ATTENDU QUE les frais de déplacement sont facturés au prix coûtant, sur présentation de pièces justificatives, et doivent être préalablement autorisés par la MRC ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALEX VEILLEUX,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins :

- Autorise l'octroie le contrat de services professionnels au Groupe DDM pour l'accompagnement de la MRC dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement et de développement, conformément aux modalités présentées.
- Autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC des Etchemins, ledit contrat ainsi que tout document requis pour en assurer la mise en œuvre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09.02 Désignation d'Émilie Bédard à titre de représentante de la MRC des Etchemins au comité administratif de l'OBV du Fleuve St-Jean

2026-01-12

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins doit désigner un représentant afin de siéger au conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean;

ATTENDU QUE Madame Émilie Bédard occupe le poste de conseillère en aménagement du territoire et en environnement à la MRC des Etchemins et qu'elle est responsable de la gestion des cours d'eau sur l'ensemble de son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE ANNIE LABBÉ,
ET RÉSOLU

QUE Madame Émilie Bédard soit et est nommée à titre de représentante de la MRC des Etchemins au conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2026-01-13

**09.03 Désignation d'un représentant de la MRC au
- COBARIC**

ATTENDU QUE le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) a sollicité la MRC des Etchemins afin qu'elle désigne un(e) représentant(e) pour siéger à son comité;

ATTENDU QUE plusieurs élus de la MRC occupent un emploi à temps plein et assument déjà une charge de travail importante, notamment par leur participation à divers comités de la MRC et de leur municipalité locale;

ATTENDU QUE la MRC souhaite alléger la charge de travail des élus en réduisant leur représentation sur certains comités externes;

ATTENDU QUE la MRC peut assurer une représentation adéquate et une participation active aux travaux du COBARIC en désignant un employé de la MRC à titre de représentant;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE DOMINIQUE CHARRIÈRE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins propose au COBARIC la nomination d'un employé de la MRC à titre de représentant afin de siéger à son comité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**09.04 Octroi du contrat à Azimut Solutions Géomatiques -
- achat regroupé de GOinfra**

2026-01-14

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a adopté, lors de la séance du 9 juillet 2025, la résolution numéro 2025-07-17 autorisant la signature d'une entente intermunicipale relative à l'acquisition et à l'utilisation d'un logiciel de géomatique pour la gestion des actifs municipaux;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a pris connaissance de la proposition d'affaires soumise par l'entreprise Azimut Solutions

Géomatiques;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL
CLOUTIER,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise l'octroi du
contrat pour l'acquisition et la mise en œuvre du logiciel de
géomatique GOinfra à l'entreprise Azimut Solutions
Géomatiques.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit et est
autorisée à signer ledit contrat.

QUE les frais relatifs à ce contrat soient refacturés aux onze
municipalités participantes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

2026-01-15

10.01 Offre de service - Sécurité civile Landry inc. - - technicien en prévention incendie

ATTENDU QUE le poste de technicien en prévention incendie
est vacant depuis le 26 septembre 2025;

ATTENDU QUE le poste n'a toujours pas été comblé, malgré
l'affichage du poste sur diverses plateformes;

ATTENDU QUE la compagnie Sécurité civile Landry inc. offre le
service de technicien en prévention incendie à contrat;

ATTENDU QUE la MRC a recouru à leurs services en 2024 et
qu'elle a été très satisfaite des services rendus;

ATTENDU QUE la MRC désire ne prendre aucun retard dans
ses visites de prévention en incendie;

ATTENDU QUE l'offre comprend un bloc de 250 heures à
78.50\$ de l'heure, pour un total de 19 625\$ taxes en sus,
renouvelable après entente entre les parties par un bloc de 50
heures au même tarif jusqu'au 31 décembre 2026 pour un total
de 3 925\$ par bloc, taxes en sus;

ATTENDU QUE les frais de déplacement sont les suivants :

- Temps de déplacement : 55.00\$ / heure
- Kilométrage : 0.66\$ / kilomètre
- Repas et hébergement : aux coûts déboursés

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALEX
VEILLEUX,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte les termes
de l'entente soumise par la compagnie Sécurité civile Landry
inc.

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise la direction générale à signer l'entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11 - DEMANDE D'APPUI

Aucune demande

12 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

13 - DIVERS

**13.01 Nomination des maires suppléants de la MRC des
- Etchemins**

Dépôt de la résolution de Saint-Luc: Monsieur Sylvain Chabot

Dépôt de la résolution de Saint-Camille: Monsieur Jacques Audet

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-01-16

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE LANTAGNE,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19h14.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

ALAIN MAHEUX
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

JUDITH LEBLOND
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE